

Réponses aux questions posées par nos électeurs sur la profession de foi et les bulletins de vote



Des internautes nous sollicitent quotidiennement pour nous demander s'il est normal qu'ils n'aient pas reçu de profession de foi avec l'envoi de la préfecture, ou qu'il n'aient pas reçu de bulletins de vote en faveur de l'UPR dans cet envoi.

Je tiens à leur répondre précisément.

Comme nous l'avons déjà expliqué, nous n'avons pas été financièrement en mesure de faire imprimer les 48,55 millions de "professions de foi" (dont la dénomination officielle est : "circulaires électorales") qui eussent été nécessaires pour servir tous les électeurs sans exception.

Il nous aurait fallu pour cela un budget global de 500 000 euros. C'était notre budget prévisionnel initial mais nous avons dû le réduire à 350 000 € au vu du rythme avec lequel nous recevions des dons et cotisations de nos adhérents et sympathisants. Je renvoie ici au "Bilan d'étape" que j'ai dressé le 20 avril dernier et qui est en ligne sur <http://www.upr.fr/actualite/upr/bilan-detape-financement-campagne-lupr-les-elections-europeennes>

Cette économie forcée nous a conduits à :

- faire imprimer les 46 700 000 bulletins de vote, nécessaires pour servir l'ensemble des bureaux de vote métropolitains à égalité avec les listes des grands partis politiques. En revanche, nous n'avons pas pu faire imprimer ces bulletins en double pour qu'un exemplaire soit servi dans l'envoi des professions de foi.
- faire imprimer les 1 850 000 bulletins de vote, nécessaires pour servir la quasi-totalité des bureaux de vote Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française). En revanche, nous n'avons pas pu faire imprimer ces bulletins en double pour qu'un exemplaire soit servi dans l'envoi des professions de foi.
- ne faire imprimer qu'environ la moitié des circulaires électorales nécessaires. Nous en avons fait imprimer 24 500 000, ce qui permet de toucher la moitié de la totalité des électeurs (23 500 000 en France métropolitaine, 650 000 Outre-mer et les Français de l'étranger).

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Ces précisions permettent ainsi de répondre aux interrogations que se posent certains de nos adhérents et sympathisants :

- **Question 1 : Parmi les professions de foi insérées dans l'envoi que j'ai reçu, il n'y avait pas celle de l'UPR. Est-ce normal ?**

Réponse : Cela dépend de l'endroit où vous habitez. Voici la liste des 28 départements métropolitains dans lesquels les électeurs doivent recevoir nos professions de foi dans l'envoi officiel :

1. Bouches-du-Rhône
2. Alpes-Maritimes
3. Bas-Rhin
4. Doubs
5. Essonne
6. Gironde
7. Haute-Garonne
8. Haute-Savoie
9. Hauts-de-Seine
10. Hérault
11. Ille-et-Vilaine
12. Indre-et-Loire
13. Isère
14. Loire-Atlantique
15. Manche
16. Meurthe-et-Moselle
17. Moselle
18. Nord
19. Paris
20. Rhône
21. Seine-et-Marne
22. Seine-Saint-Denis
23. Territoire-de-Belfort
24. Val-de-Marne
25. Val-d'Oise
26. Var
27. Vaucluse
28. Yvelines

A cette liste s'ajoutent par ailleurs : 29. Un département Outre-mer : Réunion 30. L'ensemble des Français de l'étranger immatriculés dans une ambassade ou un consulat à l'étranger

Conclusion :

- **si vous résidez dans l'un des 29 départements de métropole et d'Outre-mer listés précédemment, ou si vous êtes enregistré à l'étranger dans une ambassade ou un consulat, il ne serait pas normal que vous ne receviez pas notre profession de foi.**
- **en revanche, il est regrettable mais "normal" que ne receviez pas notre profession de foi dans tous les autres cas, puisque nous n'avons pas été en mesure de les financer.**

Nous regrettons bien entendu amèrement de ne pas avoir été en mesure de financer des professions de foi pour TOUS les électeurs. Cependant, je tiens à souligner deux éléments d'appréciation très importants :

- de nombreuses autres listes, y compris de certains partis très médiatisés, n'ont pas été en mesure de présenter des listes dans les 8 circonscriptions, voire même de financer des bulletins de vote ou des

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
professions de foi. Selon certaines indiscretions (à vérifier), il n'y aurait ainsi que 18 listes (dont l'UPR) sur 31 qui auraient été en mesure de financer des bulletins de vote pour les 8,9 millions d'électeurs en Île de France. La présence de l'UPR dans les 8 circonscriptions et l'impression de tous les bulletins de vote et de la moitié des professions de foi représente un véritable tour de force, qui laisse pantois bien des journalistes et des observateurs.

- pour la toute première fois, les électeurs français vont pouvoir voter pour un parti politique qui n'est pas un leurre "alter-européiste" et qui leur propose de façon ferme et définitive de sortir la France de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN. C'est un événement historique.

Question 2 : Comment avez-vous sélectionné les départements où les professions de foi sont de l'UPR sont adressées par la Poste et ceux où les électeurs n'ont pas cette chance ?

Réponse : Le choix était évidemment difficile à faire. Cependant, nous l'avons fait de la façon qui nous a paru la plus rationnelle.

Il faut tout d'abord savoir que le choix ne pouvait se faire que par régions ou départements, et non par communes. Nous avons opté pour un choix par départements, qui permet l'approche la plus fine.

Après étude minutieuse de notre base d'adhérents, nous avons décidé de servir prioritairement les départements les plus peuplés et les plus urbanisés de France. Pourquoi ? Parce que ce sont ceux où il y a le plus grand pourcentage de populations de moins de 50 ans et d'internautes. Or, notre cible prioritaire d'électeurs est justement constituée de ces catégories de la population, car ce sont les plus susceptibles d'aller consulter notre site et notre page Facebook sur Internet. Puisque l'accès aux médias de grande diffusion nous reste quasiment fermé, ces deux vecteurs demeurent de très loin les moyens de faire connaître l'UPR. Notre profession de foi veille tout particulièrement à inciter les électeurs à aller se renseigner sur notre site.

On peut dire que toutes les plus grandes villes de France sont ainsi servies.

Par ailleurs, nous avons veillé à ce que chacune des 8 circonscriptions interrégionales aient au moins un département qui soit servi, et si possible deux ou plus. Nous avons également tenu compte de notre implantation locale en nombre d'adhérents par rapport au nombre d'électeurs, car il nous est apparu que les professions de foi susciteront d'autant plus l'intérêt des électeurs qu'ils y retrouveront un nom de liste qu'ils ont vu sur des affiches ou dans des tracts distribués sur le terrain.

Enfin, nous avons tenu compte des départements rencontrant les problèmes de désindustrialisation les plus aigus.

Question 3 : Que puis-je faire pour faire connaître l'UPR à mes amis, collègues et voisins, si j'habite dans un département où il n'y a pas de profession de foi adressée par la Poste ?

Réponse : nous avons déjà mis en ligne sur notre site, depuis plusieurs jours, notre profession de foi pour les 7 circonscriptions de France métropolitaine et notre profession de foi Outre-mer. Je recommande donc très vivement à tous nos adhérents et sympathisants, et notamment à ceux habitant dans un département non servi par des professions de foi écrites, à diffuser ces professions de foi :

- soit en les téléchargeant puis en les imprimant recto-verso (en couleurs ou en noir et blanc) afin de les distribuer autour d'eux. - soit en renvoyant le lien électronique à tous leurs amis et connaissance. Les liens pour le téléchargement et l'impression - ou pour le simple transfert à des amis - sont :

- **Pour notre profession de foi pour les 7 circonscriptions de France métropolitaine :**
<http://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/Profession-de-foi-UPR-EP2014-France-metro.pdf>
- **Pour notre profession de foi Outre-mer :** <http://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/Profession-de-foi-UPR-EP2014-Outre-mer.pdf>

Les circulaires électorales (« professions de foi ») pour les élections européennes sont disponibles en téléchargement sur notre site upr.fr

Élections européennes - 25 mai 2014
LISTE UPR (Union Populaire Républicaine)
 Une vision fidèle aux idéaux républicains, rejetant tout extrémisme et garantissant la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes
Sortons de l'UE !
 C'est le principe même de la construction européenne à qu'il faut remettre en cause

- Les traités européens nous ont été imposés (révisés de 2005 traités de 2008) ; les technocrates qui dirigent l'UE ne sont élus par personne.
- La politique de l'UE est contraire aux intérêts des Français ; les programmes électoraux appelant au changement sont incompatibles avec les traités européens.
- « Changer l'Europe » est impossible car il faut l'assentiment des 28 États (article 48 du TUE) ; tout projet d'« autre Europe » relève de l'illusion, voire de la trahison.
- Le traité transatlantique, actuellement négocié dans notre dos pour le bénéfice des grands groupes industriels et financiers multinationaux, sera insupportable si nous restons dans l'UE.
- Notre appartenance à l'OTAN nous entraine dans les guerres d'agression et dilapide nos richesses par Washington, contre nos intérêts fondamentaux.
- Il est parfaitement possible de sortir de l'UE amicalement et légalement (article 50 du TUE), ce que nous UPR proposons vraiment. Tous les autres partis ne proposent que de « renégocier les traités », alors vérifiez leurs programmes !

Depuis 2007, nous réfléchissons politiquement (sans être élus) et militons en ligne au sein UPR. Il nous faut les traits-miroirs et nous nous sommes responsables de donner actualité, et proposer l'appartenance à l'OTAN est soluble pour la France.

Il est vraiment urgent de mettre provisoirement de côté le clivage droite-centre gauche afin de se rassembler pour sortir de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN.

Retrouvez notre programme complet de cabinet de Conseil national de la République sur : www.UPR.fr

L'Union Populaire Républicaine est la formation politique en plus forte croissance

Le nombre de membres de l'UPR a dépassé en 27 jours son total de votes des partis politiques français les plus connus !

Source : Atlas Ranking (juin 2014)

UPR a enregistré plus d'adhésions en 27 jours que certains partis politiques traditionnels et enregistrés. 10 à 15 nouvelles adhésions chaque jour.

Nombre d'adhésions à l'UPR

5 000

UPR a enregistré plus d'adhésions en 27 jours que certains partis politiques traditionnels et enregistrés. 10 à 15 nouvelles adhésions chaque jour.

UPR compte une très forte proportion de Français vivant à l'étranger (25 % de nos adhésions) : parce que nos adhésions et nos propositions sont orientées de façon prioritaire vers les Français qui vivent à l'étranger.

Les adhésions de l'UPR sont réparties dans 17 pays de monde (France y compris) et nous avons permis dans ces 17 pays de proposer l'UPR en France et à l'étranger.

Peu de partis politiques participent aux élections européennes dans le but de dissoudre l'Union de la République Française. UPR a participé aux élections pour signer de l'Union de la République - construction européenne - qui doit être supprimée, notre industrie, nos emplois, nos services publics, nos services sociaux, nos services médicaux et notre éducation.

Les Français peuvent encore changer le cours de l'histoire. Rejoignez nous. www.UPR.fr

notre profession de foi pour les 7 circonscriptions de France métropolitaine

Question 4 : Dans l'envoi que j'ai reçu qui comportait les professions de foi et les bulletins de vote de certaines listes, insérées dans l'envoi que j'ai reçu, il n'y avait pas celle de l'UPR. Est-ce normal ?

Réponse : C'est regrettable mais c'est "normal".

Comme je l'ai expliqué en introduction, il aurait fallu faire imprimer 2 fois plus de bulletins de vote que d'électeurs - soit 93,4 millions de bulletins de vote - pour pouvoir à la fois en insérer dans l'envoi des professions de foi adressé par la préfecture aux électeurs et pour en disposer dans chaque bureau de vote. Même en se limitant à un envoi de bulletins de vote dans les seuls départements où nous avons réalisé des professions de foi papier, il aurait fallu tirer 24,5 millions de bulletins de vote supplémentaires.

C'était tout simplement hors de portée budgétaire et nous avons préféré faire imprimer des professions de fois dans plus de départements plutôt que de diviser par deux le nombre de départements servis pour pouvoir adjoindre des bulletins de vote superfétatoires.

En conclusion - et sauf erreur de la préfecture - aucun envoi de profession de foi ne doit compter de bulletins de vote de l'UPR, que cet envoi inclue ou n'inclue pas la profession de foi de l'UPR.

Question 5 : Où vais-je trouver des bulletins de vote de l'UPR ?

Réponse : Normalement, vous trouverez des bulletins de vote pour l'UPR dans TOUS les bureaux de vote de France métropolitaine et d'Outre-mer (à l'exception de Saint-Pierre -et Miquelon) Si, à l'ouverture d'un bureau de vote, un internaute constatait que ce n'est pas le cas, il faudra nous en prévenir le plus vite possible afin que nous fassions dresser un procès-verbal et que nous remédions sur-le-champ à cette anomalie.

Par ailleurs, nous offrons dès à présent la possibilité, aux internautes qui le souhaitent, de télécharger depuis notre

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
site, le bulletin de vote de la circonscription dans laquelle ils résident. Ce téléchargement peut se révéler tout spécialement utile pour les électeurs expatriés car nous avons des doutes sur l'acheminement des bulletins de vote dans les pays étrangers.

ATTENTION ! Nous insistons sur le fait TRÈS important que, pour être valide, le bulletin que vous téléchargez doit être : a)- imprimé en gris et blanc (comme sur la photo), b)- imprimé sur un papier impérativement blanc, c)- imprimé sur un papier de grammage impérativement compris entre 60 et 80 g/m², d)- imprimé sur une feuille de taille standard A4 (297 mm x 210 mm) e)- découpé ensuite selon les pointillés du gabarit de découpe. Pour l'ensemble de ces contraintes de validité, nous recommandons à nos électeurs d'utiliser - dans la mesure du possible - utiliser le bulletin de vote qu'il trouvera normalement dans son bureau de vote

Ces bulletins de vote sont ici :

- **Bulletin de vote UPR pour la circonscription Île de France**

Ce bulletin de vote est à utiliser si vous êtes électeur / électrice dans les départements suivants : - Paris (75) - Seine-et-Marne (77) - Yvelines (78) - Essonne (91) - Hauts-de-Seine (92) - Seine-Saint-Denis (93) - Val-de-Marne (94) - Val-d'Oise (95) **et aussi si vous êtes électeur(rice) Français résidant à l'étranger et inscrit sur les listes de l'ambassade ou du consulat de votre pays de résidence Ce bulletin de vote est téléchargeable pour impression ici :** <https://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/BulletinDeVoteUPR-A4aDecouper-IleDeFrance-FrancaisDeLEtranger.pdf>

- **Bulletin de vote UPR pour la circonscription Nord-Ouest**

Ce bulletin de vote est à utiliser si vous êtes électeur / électrice dans les régions suivantes : - Basse-Normandie, - Haute-Normandie, - Nord-Pas-de-Calais, - Picardie. **Ce bulletin de vote est téléchargeable pour impression ici :** <https://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/BulletinDeVoteUPR-A4aDecouper-NordOuest.pdf>

- **Bulletin de vote UPR pour la circonscription Ouest**

Ce bulletin de vote est à utiliser si vous êtes électeur / électrice dans les régions suivantes : - Bretagne, - Pays de la Loire, - Poitou-Charentes. **Ce bulletin de vote est téléchargeable pour impression ici :** <https://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/BulletinDeVoteUPR-A4aDecouper-Ouest.pdf> _

- **Bulletin de vote UPR pour la circonscription Massif Central - Centre**

Ce bulletin de vote est à utiliser si vous êtes électeur / électrice dans les régions suivantes : - Auvergne, - Limousin, - Centre. **Ce bulletin de vote est téléchargeable pour impression ici :** <https://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/BulletinDeVoteUPR-A4aDecouper-CentreMC.pdf>

- **Bulletin de vote UPR pour la circonscription Est**

Ce bulletin de vote est à utiliser si vous êtes électeur / électrice dans les régions suivantes : - Alsace, - Bourgogne, - Champagne-Ardenne, - Lorraine, - Franche-Comté. **Ce bulletin de vote est téléchargeable pour impression ici :** <https://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/BulletinDeVoteUPR-A4aDecouper-Est.pdf>

- **Bulletin de vote UPR pour la circonscription Sud-Est**

Ce bulletin de vote est à utiliser si vous êtes électeur / électrice dans les régions suivantes : - Corse, - Provence-Alpes-Côte d'Azur, - Rhône-Alpes. **Ce bulletin de vote est téléchargeable pour impression ici :** <https://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/BulletinDeVoteUPR-A4aDecouper-SudEst.pdf>

- **Bulletin de vote UPR pour la circonscription Sud-Ouest**

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne, de l'OTAN et de l'euro~~

Ce bulletin de vote est à utiliser si vous êtes électeur / électrice dans les régions suivantes : - Aquitaine, - Languedoc-Roussillon, - Midi-Pyrénées. **Ce bulletin de vote est téléchargeable pour impression ici :**

<https://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/BulletinDeVoteUPR-A4aDecouper-SudOuest.pdf>

- **Bulletin de vote UPR pour la circonscription Outre-mer**

Ce bulletin de vote est à utiliser si vous êtes électeur / électrice dans les départements, territoires et collectivités de : - Saint-Pierre-et-Miquelon, - Guadeloupe, - Saint-Martin, - Saint-Barthélemy, - Martinique, - Guyane, - Réunion, - Mayotte, - Nouvelle-Calédonie, - Polynésie française, - Wallis-et-Futuna. **Ce bulletin de vote est téléchargeable pour impression ici :**

<https://www.upr.fr/wp-content/uploads/2014/05/BulletinDeVoteUPR-A4aDecouper-OutreMer.pdf>